

POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

Objectif

La Politique de biodiversité d'ACCIONA établit le cadre de la conservation et de la protection des écosystèmes et des individus présents dans les habitats, tant marins que terrestres, au sein de la chaîne de valeur de l'Organisation. Cette Politique définit les principes de conduite professionnelle responsable qui guident l'identification, l'évaluation et la gestion des dépendances, des impacts, des risques et des opportunités liés à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

ACCIONA contribue activement à la préservation des écosystèmes marins et terrestres. L'Organisation promeut la gestion durable et l'utilisation responsable du capital naturel conformément aux objectifs de perte nette de biodiversité d'ici 2030 et de gain net positif de biodiversité d'ici 2050.

Déclaration d'intention

ACCIONA fait face, tout comme le reste de la société, à un processus inexorable de numérisation et de transformation des canaux, des délais et des modes de communication. Une nouvelle forme de gestion des connaissances doit de ce fait être réorientée vers un modèle sécurisé, omniprésent, multicanal et prenant en charge un grand nombre de formats. Ce changement entraînera une grande révolution dans la gestion documentaire.

ACCIONA a élaboré cette politique en vue de définir le système de gestion documentaire de l'entreprise qui, partant d'un mode fonctionnel basé sur des archives papiers et la gestion de très nombreux documents scannés, doit parvenir à l'adoption complète du document électronique et du bureau sans papier.

Les politiques d'entreprise sont destinées à être appliquées à toutes les sociétés du groupe. Cependant, elles ne s'appliqueront pas aux sociétés, juridictions et/ou situations où les politiques ou certaines de leurs dispositions sont incompatibles avec le cadre réglementaire local applicable.

Cette politique est abordée dans une perspective tenant compte des législations nationales et locales relatives à la transformation des procédures administratives dans le nouvel environnement de l'e-administration et de l'e-société. Cela implique, entre autres, l'obligation pour les entreprises d'entrer électroniquement en contact avec les administrations publiques pour accéder à l'adjudication de contrats, à leur exécution et leur résolution, ou d'appliquer des directives concrètes relatives à la sécurisation, la conservation et la destruction de documents et d'archives électroniques.

La Politique d'ACCIONA en matière de biodiversité suit les principaux accords et conventions internationaux relatifs à la protection et à la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, contribuant ainsi aux objectifs et aux cibles du Cadre mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité, du Pacte mondial des Nations Unies et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Portée

Cette politique est accessible au public et s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles ACCIONA détient une participation majoritaire, exerce un contrôle ou a une responsabilité de gestion, quelle que soit leur situation géographique, ainsi qu'aux administrateurs et aux professionnels de l'Organisation, quelle que soit leur fonction.

Dans les entreprises dans lesquelles ACCIONA a une participation et dont elle n'est pas responsable de la gestion, les représentants de l'Organisation au sein des organes de direction et de gestion seront chargés de promouvoir l'adoption de cette politique.

POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

ACCIONA encourage, autant que son influence le permet, l'adoption des principes contenus dans cette politique par ses fournisseurs, entrepreneurs, collaborateurs, clients, communautés concernées et autres parties prenantes.

Principes

La Politique de biodiversité d'ACCIONA repose sur les principes suivants :

- **Respect réglementaire** – ACCIONA respecte rigoureusement les réglementations environnementales en vigueur, tout en promouvant et en soutenant le développement de nouveaux cadres réglementaires et de normes internationales qui renforcent les modèles de développement plus durables.
- **Application de la hiérarchie des mesures d'atténuation** – ACCIONA s'engage à prendre les mesures nécessaires dans le cadre de ses activités et de ses projets, afin de garantir le respect de la législation et d'enrayer la perte de biodiversité. ACCIONA applique les mécanismes d'atténuation des effets négatifs sur la biodiversité conformément aux étapes suivantes :
 - **Prévenir** – Éviter les effets négatifs causés par la pollution, la surexploitation des ressources naturelles ou une mauvaise protection de l'environnement dans le cadre de ses activités, même dans des lieux dépourvus de cadre réglementaire.
 - **Minimiser** – Réduire les impacts inévitables qui affectent négativement les espèces et les écosystèmes, par le biais de la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires, l'acquisition de ressources locales, de ressources durables certifiées et autres.
 - **Restaurer** – Récupérer, autant que possible, les zones affectées par le développement de projets ou de services et réhabiliter les zones dégradées, en apportant une valeur ajoutée et en préservant les services écosystémiques du projet.
 - **Compenser** – Mettre en œuvre des mesures compensatoires lorsque les impacts résiduels ne peuvent être totalement atténués, contribuant ainsi à l'engagement de mettre un terme à la perte nette de biodiversité d'ici 2030.
- **Conservation et protection des écosystèmes terrestres et marins** – ACCIONA identifie les écosystèmes critiques à haute valeur de conservation et les zones clés pour la biodiversité, ce qui lui permet de prendre des mesures visant à améliorer l'état de ses environnements opérationnels, des zones adjacentes et d'autres espaces, en veillant au respect et à l'intégration des territoires indigènes et des communautés locales.
- **Prévenir la déforestation** – ACCIONA s'est fermement engagée à atteindre l'objectif de zéro déforestation nette d'ici 2030, en veillant à ce que ses activités ne contribuent pas à la perte de forêts naturelles, en promouvant la restauration des forêts et la compensation totale de tous les individus abattus. Cet engagement s'étend à sa chaîne de valeur par le biais des achats durables.
- **Impact positif** – Consciente de la détérioration progressive de la planète, ACCIONA défend un modèle qui dépasse l'atténuation des impacts négatifs. Cette approche intègre l'ensemble du cycle de vie du projet, de la conception à l'achèvement, dans le but de créer un impact positif que nous qualifions de régénératif.
- **Gain net de biodiversité** – ACCIONA encourage la récupération de la biodiversité perdue, à la fois terrestre et marine, par l'application de solutions basées sur la nature et le développement d'infrastructures régénératives.

Réexamen et approbation de la politique

La présente Politique fait l'objet d'une révision à intervalles d'au moins cinq ans, afin d'être en phase avec les objectifs stratégiques de l'Organisation et, en toute circonstance, afin de tenir compte des changements législatifs et réglementaires.

Conseil d'administration
14 Novembre 2024

¹Espagnol, anglais, portugais, polonais et français.

POLITIQUE DE BIODIVERSITÉ

La Politique de biodiversité fait partie du « Livre blanc des politiques » d'ACCIONA, disponible sur le site web et l'intranet de l'Organisation. Il est accessible dans les principales langues¹ des pays dans lesquels ACCIONA exerce ses activités, en vue de faciliter sa consultation par les principaux acteurs concernés.